

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Salle du conseil, Hôtel de ville de Rouyn-Noranda

Date : Mercredi 30 octobre 2024

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Environnement et conservation	Faune
Mme Mélanie Nicoletti, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	M. Dany Théberge, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
M. Yves Grafteaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)	M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)
Acteurs forestiers	M. Marcel Lavoie, Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN)
M. William Tardif, Chantiers Chibougamau Ltée	Ministère
Villégiature	Mme Véronique Paul, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Jacinthe Racicot, Association des riverains du lac Opasatica (ARLO)	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Éducation, sensibilisation et recherche	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme France Lemire, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement durable des forêts (ADF), UQAT	Récréotourisme
MRC	M. Jean Goyard, Club Motoneigistes Rouyn-Noranda
Mme Stéphanie Boulianne, MRC Abitibi-Ouest	M. Denis Gélinas, Club Quad du Cuivre
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	M. Pascal Houle, Club Quad du Cuivre
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	M. Daniel Dubois, Club Quad du Cuivre
	Mme Sarah Lavoie, Parc national d'Aiguebelle, Sépaq

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle informe également que la MRC d'Abitibi-Ouest a nommé un nouveau représentant substitut en la personne de M. Matthieu Cloutier. Tandis que M. William Tardif annonce son départ de Chantiers Chibougamau Ltée. Un rapide tour de table est effectué afin que tous puissent se présenter. Le quorum est atteint.

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- Poursuivre la réflexion initiée à l'activité terrain sur la planification forestière en zones hautement fréquentées (ZHF);
- Épauler le MRNF afin de définir des modalités pour les ZHF, qui pourraient être intégrées dans le processus de planification. Par cette démarche consensuelle, il sera possible de réduire les inquiétudes des usagers de la forêt publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINT	SUJET	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 35
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2024 et les suivis	13 h 40
4.	Activité terrain (18 septembre 2024) : les résultats de l'évaluation	13 h 50
5.	Planification forestière en zone hautement fréquentée (ZHF) : a) Mise en contexte et objectifs de la démarche b) ATELIERS DE DISCUSSION 1^{re} partie : Les interventions à proximité des habitations en ZHF : quels sont les critères à définir?	14 h 05
	(PAUSE)	14 h 50
	Planification forestière en zone hautement fréquentée (ZHF) (suite) : b) ATELIERS DE DISCUSSION 2^e partie : En ZHF, quelles densité et intensité d'intervention devraient être retenues à la planification? Quels sont les paramètres à définir pour assurer la rentabilité des opérations forestières? c) PLÉNIÈRE d) Les orientations de la Table GIRT de Rouyn-Noranda	15 h
6.	Divers	16 h 20
7.	Levée de la rencontre	16 h 30

Bien que laissé ouvert, il est proposé d'insérer les sujets suivants au point « Divers » :

- Colloque annuel de la Chaire ADF;
- Atelier provincial du Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT) (octobre 2024);
- Acquisition d'Interfor (Matagami et Val-d'Or) par les Chantiers Chibougamau Ltée.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres de la Table GIRT.

3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2024 et les suivis

Le compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2024 est adopté à l'unanimité par les membres de la Table GIRT. La coordonnatrice fait un survol des suivis de la dernière séance.

4. Activité terrain (18 septembre) : les résultats de l'évaluation

La coordonnatrice dévoile les résultats de l'évaluation de l'activité terrain, organisée par la Table GIRT et ses partenaires, le 18 septembre dernier. Une majorité de participants a apprécié l'événement, tant au niveau du contenu que du déroulement de la journée. La présentation sera envoyée aux membres de la Table GIRT à la suite de cette rencontre.

5. Planification forestière en zone hautement fréquentée (ZHF)

a) Mise en contexte et objectifs de la démarche

Plus un secteur est habité, plus il y a de gens qui occupent le territoire et plus il y a d'usages différents en forêt. Or, s'il y a des utilisateurs en forêt, il y a forcément des préoccupations à considérer. Ces ZHF, lorsqu'elles se situent à proximité de la forêt publique aménageable, impliquent leur lot de contraintes. Il s'avère complexe d'appliquer les modalités d'aménagement forestier dans leur intégralité. Il faut alors adapter les concepts d'aménagement écosystémique et assouplir les mesures d'harmonisation. Dans ce contexte, doit-on protéger davantage la forêt et adapter les règles lorsque nous sommes en présence d'une ZHF? Quelle est la recette parfaite pour une planification optimale en ZHF?

Le MRNF sollicite l'aide de la Table GIRT afin d'identifier les modalités permettant d'adapter la planification forestière dans ces ZHF. Sans l'appui de la Table GIRT, le Ministère ne peut faire reconnaître ces concepts dans le processus officiel d'aménagement du territoire forestier public.

Pour ce faire, la démarche doit tenir compte des trois (3) sphères, soit le volet social, le volet environnemental et le volet économique. Au cours de cette rencontre, les membres de la Table GIRT sont invités à échanger sur l'enjeu des ZHF. La première partie des ateliers de discussion, porte sur les critères qui définissent les ZHF. La seconde partie des ateliers interpelle les membres sur la densité et l'intensité des interventions forestières à considérer à la planification. Les membres doivent également se pencher sur la notion de rentabilité des opérations forestières. Ensuite, une plénière permettra de convenir des orientations à retenir à la Table GIRT.

Le plan d'aménagement forestier tactique (PAFIT) constitue le « livre de recettes » du Ministère. Dans ce plan, le territoire forestier y est décrit ainsi que les modalités que nous pouvons y appliquer. Dans ce « livre de recettes », il est mentionné qu'il s'agit d'un aménagement écosystémique. L'aménagement écosystémique vise à minimiser les interventions en allant chercher tout ce qui est mature à l'échelle des compartiments d'organisation spatiale (COS). À cette « recette », s'ajoutent certains critères que nous devons respecter. Lorsque nous sommes sur un des vingt et un (21) eskers, de 100 hectares (ha) et plus, protégés par la Table GIRT, et qu'une préoccupation est soulevée à cet effet lors des consultations publiques, nous pouvons rassurer la population en affirmant qu'un comité de la Table GIRT s'est penché sur cet enjeu et que des modalités ont été entérinées par la Table. Ces modalités doivent donc être appliquées pour ces eskers. C'est aussi le cas pour la protection des paysages. Il est possible de répondre à un usager qui exprime une préoccupation en ce sens lorsque dans notre « livre de recettes », il y a des critères à appliquer. Ainsi, le « livre de recettes » sert à guider l'aménagiste, mais aussi, à rassurer la population.

Le MRNF s'est doté de critères pour savoir où intervenir, dans quels COS. Ceci permet de prioriser les secteurs d'intervention. Ces critères sont principalement liés au bois qui se trouve dans les COS. Si le bois est mature, la priorité va à ces secteurs. Le choix des COS est aussi associé au plan d'intervention spécial de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Donc, la vulnérabilité des peuplements est jumelée à la maturité de la forêt.

Depuis cinq (5) ans, nous intervenons dans la portion sud-est de l'unité d'aménagement (UA) 082-51. Cependant, depuis deux (2) ou trois (3) ans, nous nous approchons de la route 117 et de la ville de Rouyn-Noranda, où se trouvent des COS qui n'ont pas été aménagés depuis soixante (60) ans. Ce sont des COS où des gens habitent. Récemment, dans les consultations publiques, des préoccupations sont soulevées auxquelles aucun critère du « livre de recettes » ne correspond. Nous sommes incapables de rassurer la population dans ces situations.

Pour ces endroits qui n'ont pas été planifiés depuis longtemps, il faut tout de même maximiser la récolte. Il faut laisser 30 % de la forêt et en récolter 70 %. C'est lié à l'aménagement écosystémique qui s'applique généralement dans des secteurs moins achalandés. C'est bon pour l'écosystème, mais ce n'est pas optimal en matière d'acceptabilité sociale.

Il est observé que des facteurs communs caractérisent ces secteurs fréquentés, auxquels le Ministère ne peut répondre, soit :

- la proximité d'un plan d'eau
- la présence d'une route d'accès asphaltée
- l'établissement d'une ou plusieurs concentrations d'habitations
- la présence d'un secteur forestier public aménageable.

L'activité terrain du 18 septembre dernier, a été une excellente immersion pour les participants. C'était une bonne mise en contexte pour l'enjeu des ZHF. Tout au long de la journée, nous avons travaillé pour que chaque équipe culmine vers une planification finale. De cette réflexion de groupe, trois (3) constats ont émergé :

- Comment devons-nous intervenir dans ces zones habitées?
- Quelle est l'intensité des interventions à planifier?
- Est-ce rentable financièrement de récolter ces petits blocs pour les entreprises forestières?

À l'aide de cartes projetées à l'avant, deux (2) exemples de ZHF sont présentés aux membres de la Table GIRT :

- Harmonisation pour le secteur des lacs Opasatica, Évain et Ollier
- Harmonisation pour le secteur de Preissac

Dans les deux (2) cas, la planification correspond à 19 % du territoire consulté.

L'échelle du COS est idéale puisque dans un contexte de proximité, le COS peut être identifié à un quartier.

Il y aura toujours de l'harmonisation à faire. Le MRNF s'y engage. Toutefois, pour certains secteurs, ce sera impossible d'y réaliser une planification.

b) ATELIERS DE DISCUSSION

1^{re} partie : Les interventions à proximité des habitations en ZHF : quels sont les critères à définir?

Les membres sont conviés à se rassembler en trois (3) sous-groupes. Chaque sous-groupe est doté d'un ou deux (2) animateurs. Toutes les équipes devront nommer un intervenant à titre de porte-parole pour la plénière. Un temps de vingt (20) minutes est consacré à la première partie des ateliers de discussion.

(PAUSE)

2^e partie : En ZHF, quelles densité et intensité d'intervention devraient être retenues à la planification? Quels sont les paramètres à définir pour assurer la rentabilité des opérations forestières?

Les membres retournent en ateliers de discussion pour la seconde partie des ateliers de discussion.

c) Plénière

Chaque sous-groupe est convié à l'avant afin d'exposer les grandes lignes de leur discussion. Tous les résultats sont disponibles à l'annexe 1.

Note 1 : Mme Stéphanie Boulianne quitte la rencontre en raison d'un conflit d'horaire.

d) Les orientations de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Les cotes associées aux critères identifiés permettront de déterminer les COS sensibles. Par la suite, il sera possible d'évaluer le niveau de densité et d'intensité des interventions à y réaliser. Ceci aura assurément un impact sur la rentabilité des opérations forestières.

Il est convenu de donner le mandat au comité Foresterie afin de brosser un portrait des COS et établir lesquels sont jugés sensibles à partir de la liste des critères à appliquer en ZHF. Mme Racicot et M. Houle souhaitent collaborer aux travaux du comité. Les membres espèrent également qu'un acteur du secteur municipal intègre les travaux du comité. Une sollicitation des quatre (4) MRC ou Ville-MRC concernées par l'UA 082-51 sera effectuée en ce sens par la coordonnatrice.

Une séance du comité Foresterie sera convoquée au mois de décembre 2024 ou au début du mois de janvier 2025. La synthèse de la plénière des ateliers de discussion sera alors transmise aux membres du comité technique.

6. Divers

Colloque annuel de la Chaire ADF

M. Osvaldo Valeria invite les membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda à participer au colloque annuel de la Chaire ADF, qui aura lieu les 20 et 21 novembre 2024, à Val-d'Or. Le colloque est l'occasion d'en apprendre plus sur les travaux de recherche réalisés par l'équipe de la Chaire. Cette année, ce sont six (6) axes de recherche qui seront abordés :

- La dynamique forestière et l'historique des perturbations naturelles
- Les facteurs clés nécessaires au maintien de la biodiversité
- La productivité forestière et la résilience des écosystèmes
- Le développement et l'évaluation de nouvelles approches sylvicoles
- Développement et expérimentation de stratégies d'aménagement durable des forêts
- La valorisation, caractérisation et transformation du bois.

Il est possible de participer à l'événement en ligne. Il faut néanmoins préalablement s'inscrire. Tous les renseignements se trouvent sur le site Internet de la Chaire ADF.

Acquisition d'Interfor (Matagami et Val-d'Or) par les Chantiers Chibougamau Ltée

Selon M. William Tardif, la transaction n'est pas complétée. L'offre d'achat est néanmoins sur la table. Aucune mise à pied n'est prévue. Quant à la représentativité des entreprises forestières à la Table GIRT, rien n'est déterminé pour le moment.

Atelier provincial du Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT) (octobre 2024)

La coordonnatrice a participé à l'atelier provincial, avec ses homologues du MRNF et des autres Tables GIRT de la région, les 22 et 23 octobre. L'événement avait lieu à Québec. Elle résume rapidement le contenu de ces deux (2) jours d'échanges.

Congrès annuel de l'AFAT

Le 8 novembre prochain, se tiendra le congrès annuel de l'AFAT. Cette année, le thème consiste à « Faire plus avec moins ». L'événement a lieu à Amos et requiert une inscription afin d'y participer. Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de l'Association.

7. Levée de la rencontre

La prochaine rencontre de la Table GIRT se tiendra le 11 décembre prochain. L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 36.

Note 2 : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 30 octobre 2024 peuvent être consultés à l'annexe 2.

ANNEXE 1

ATELIERS DE DISCUSSIONS : les résultats

Les critères à définir

- SADR (modalités existantes)
- Densité de population
- Entretien des chemins (annuel)
- Payeurs de taxes (avec services) (excluant les abris sommaires)
- Sites récréo-organisés (regroupements, associations) (pas besoin d'être conformes au MRNF)
- Aménagement de campings rustiques (récurrence)
- L'utilisation de la forêt, du secteur, du COS (**PRIORITÉ**)
- L'accessibilité (**PRIORITÉ**)
- Nombre d'habitations (concentration) (par la valeur foncière)
- Sécurité (par exemple : feux de forêt, chablis VS maturité des peuplements)
- Superficie en kilomètre carré de sentiers ou chemins/COS
- Qualité du paysage + sites protégés par l'entente Paysage
- Fréquentation du territoire (nombre d'occupants/bâtiment + nombre de jours d'occupation) (**PRIORITÉ**)
- Villégiature : occupation saisonnière ou annuelle (**PRIORITÉ**)
- Récrotourisme
- Indice d'utilisation sociale de la forêt afin de déterminer un seuil d'acceptabilité (approche « gagnant-gagnant »)

Densité et intensité d'intervention

- Paysage :
 - Laisser une bande de protection de 500 mètres (possibilité de récolte après régénération)
 - Pour les 30 premiers mètres, protection intégrale
- Minimiser l'ouverture du territoire/chemins forestiers
- Pas trop fort, pas trop souvent (en particulier, l'entretien des chemins, pour une fréquence plus courte)
- Coupes partielles VS qualité du bois
- Fréquence selon la maturité des peuplements (coupes partielles aux cinquante [50] ans)
- Maintien du couvert forestier
- À partir des cotes liées aux critères, déterminer les zones les plus sensibles :
 - Planification à long terme (par exemple, pour cent [100] ans) afin de rassurer la population et bénéficier d'une meilleure prévisibilité
 - Révisée aux dix (10) ans
 - Avec intensité variable

Rentabilité des opérations forestières

- Coupes partielles dans les 470 mètres de la bande de protection
- Planifier et récolter un COS « compliqué » par année
- La coupe partielle, ce n'est pas payant :
 - Moins de volume
 - Les coûts demeurent les mêmes
 - Ça va coûter plus cher, mais plus de valeur pour tout le monde
- L'arbre qui reste debout, s'il est récolté après cent (100) ans, peut aussi représenter un amortissement des coûts sur cent (100) ans.
- Atteindre un minimum de 2 500 mètres cubes/km de chemin pour que ce soit rentable :
 - Limiter les chemins d'été
 - Déterminer un chemin stratégique
- Concentrer les opérations dans un secteur à la fois (à l'intérieur d'un même COS)
- Limiter la construction de chemins qui risquent de ne pas être entretenus. Cela favorise l'ouverture du territoire et s'avère une source supplémentaire de conflits de cohabitation.



Recommandation au Forestier en chef de réduire la possibilité forestière pour une meilleure prévisibilité et acceptabilité. La possibilité forestière peut représenter un handicap pour le MRNF.

ANNEXE 2

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

Planification forestière en zones hautement fréquentées (ZHF)

a) Mise en contexte et objectifs de la démarche

Q : Si les 19 % planifiés sont récoltés et que vous revenez dans dix (10) ans, est-ce que l'aménagiste pourra à nouveau planifier environ 20 % du territoire aménageable?

R : Il n'est pas certain de pouvoir revenir à plusieurs reprises dans le même secteur et de garantir une planification à 19 % du territoire aménageable à chaque fois.

C : Il n'y a pas seulement la rentabilité des opérations forestières à prendre en considération. Il y a aussi le temps investi par les différents utilisateurs de la forêt, du MRNF et de la Table GIRT.

C : Il y a donc surévaluation de la possibilité forestière dans ces ZHF, si on souhaite que la foresterie soit socialement acceptable. Il y a aussi discordance entre l'utilisation du territoire et la planification forestière (possibilité forestière). On n'a qu'à penser aux PAFIT et plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO), qui ne correspondent pas nécessairement aux orientations des schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC (SADR) et au Plan régional de développement du territoire public (PRDTP), qui eux favorisent l'établissement de certaines activités anthropiques en territoire public.

Q : Est-ce que l'établissement de réserves de biodiversité habitées, comme celle des lacs Vaudray-Joannès, pourrait régler la situation?

R : L'enjeu des réserves de biodiversité, tout comme les aires protégées, ne relève pas du MRNF.

C : En partant, dans un COS, vous avez le droit de tout couper sauf ça, sauf ça et ça. Au lieu d'être maître d'œuvre, le MRNF devient un joueur comme tous les autres utilisateurs (villégiateurs, etc.). Vous devez donc travailler en déduisant toutes les préoccupations exprimées par les usagers.

R : Il y a deux (2) enjeux. Le premier consiste à avoir les bons outils pour rassurer la population. Le second est d'être cohérent avec le calcul de la possibilité forestière.

C : Lorsque vous changez d'endroit, vous devez changer de philosophie. Il peut y avoir des endroits où les gens se montrent davantage ouverts aux interventions forestières. Même en insérant une règle dans le « livre de recettes » qui couvrirait tous ces enjeux, il y aura toujours de l'harmonisation à faire. Lorsque vous arrivez dans des zones où il n'y a pas eu de planification de soixante (60) ans, vous êtes perçus comme le perturbateur principal d'un environnement bien établi. Il y a des craintes. L'être humain a horreur du changement. Les premiers 19 % vont peut-être ouvrir la voie pour en récolter davantage la prochaine fois, de façon modulée. Dans d'autres régions, certains de ces enjeux sont traités différemment.

C : Au moment de récolter, on ne voit que le côté négatif des choses. Au Québec, nous sommes des exploiters de la forêt, nous récoltons le bois. Il faut aussi faire ressortir la valeur ajoutée de ces interventions, bien que ce soit difficile à démontrer.